



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry  
séance du 22 juin 2026  
Présidence de Mme Charlotte Mathis

Préavis n° 1349/2026 Révision partielle du Règlement du Conseil communal

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- vu le préavis municipal N° 1349 / 2026 ;
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

- I. d'approuver la révision partielle du Règlement du Conseil communal conformément au projet présenté dans le Préavis municipal N° 1349 / 2026, avec les amendements aux articles 27 et 46 tels que proposés par la commission.
- II. de mettre en vigueur les dispositions révisées et les nouvelles dispositions du Règlement du Conseil communal dès son approbation par le/la Chef/fe du Département concerné, mais au plus tôt au début de la prochaine législature, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2026.

#### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Le Secrétaire suppléant

Charlotte Mathis

Jean-François Chapuisat

